



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

jeunes agriculteurs

Question écrite n° 107968

Texte de la question

Alerté sur la mise en cause des financements du parcours à l'installation, M. Philippe Tourtelier attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les inquiétudes des jeunes agriculteurs d'Ille-et-Vilaine. Déjà, les trois étapes de ce parcours : stage de réflexion à l'installation (SRI), qui évalue les motivations et les compétences, stage 6 mois d'application en exploitation agricole, et étude prévisionnelle à l'installation (EPI), qui permet d'évaluer la viabilité des projets des jeunes agriculteurs, ne disposent pas de financements suffisants. Alors que le nombre d'installations aidées est en forte hausse dans le département, le budget des stages 6 mois et les EPI n'ont pu être entièrement financés en 2006. Concrètement en Ille-et-Vilaine, sur 140 à 150 stages 6 mois, seulement 91 ont été financés. La vigilance s'impose, les fonds - en particulier ceux qui relèvent du ministère de l'agriculture - souffriraient de restrictions budgétaires et la lisibilité de l'ensemble des futurs financements est incertaine. Il demande que les déficits financiers soient comblés et il souhaite savoir si des efforts supplémentaires sont prévus dans le cadre du budget 2007.

Texte de la réponse

L'installation des jeunes agriculteurs est une priorité du Gouvernement et les dotations budgétaires ont pu être maintenues ou renforcées en 2006 pour assurer le financement des différentes mesures facilitant l'installation. Ainsi, 8,6 millions d'euros ont pu être dégagés pour financer globalement les stages préparatoires à l'installation (SPI) et les stages « six mois ». En dépit de cet effort important, des tensions ont pu apparaître dans la région Bretagne, et plus particulièrement dans le département d'Ille-et-Vilaine où 89 stages seront financés en 2006 sur les 128 qui ont été validés. Toutes les dispositions seront prises pour éviter au plan local toute rupture dans le fonctionnement du dispositif des stages à l'installation. La dotation jeunes agriculteurs (DJA) a fait l'objet d'une dotation en crédits de paiement de 63,6 millions d'euros en 2005 et de 67,25 millions d'euros en 2006. Par ailleurs, le Gouvernement a décidé la défiscalisation complète de la DJA. Un jeune agriculteur ne paiera pas d'impôts sur ses revenus agricoles l'année où lui sera attribuée la DJA. L'abattement passera ainsi de 50 % à 100 %. Cette mesure était très attendue. Au-delà de l'ensemble des dispositions qui confortent la politique d'installation, il a paru nécessaire de conduire, avec les organisations professionnelles agricoles, une réflexion sur la simplification et l'adaptation des outils qui contribuent à cette politique pour mieux prendre en compte les particularités de chaque territoire et la diversité des projets. Cette démarche a été engagée dans le cadre d'assises de l'installation organisées dans chaque région avec le concours des collectivités locales qui ont souhaité s'y associer. Pour l'avenir, il est envisagé de rassembler dans un fonds unique l'ensemble des financements consacrés à l'accompagnement de l'installation et de la transmission pour assurer un pilotage encore plus cohérent de l'appui au renouvellement des exploitations agricoles. Ce fonds fera l'objet d'une convention ministérielle spécifique avec les collectivités territoriales afin de prendre le relais des actuels contrats de plan État-région. En tout état de cause, le Gouvernement s'est attaché au cours des deux dernières années à conforter une politique volontariste en faveur de l'installation des jeunes agriculteurs et de la transmission des exploitations.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Tourtelier](#)

Circonscription : Ille-et-Vilaine (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 107968

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 octobre 2006, page 10951

Réponse publiée le : 9 janvier 2007, page 231